

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 02488

Numéro SIREN : 833 636 095

Nom ou dénomination : UP

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2023 sous le numéro de dépôt 881

UP
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 15.150.000 euros
Siège social : Château de la Pioline,
260, Rue Guillaume du Vair,
13090 AIX-EN-PROVENCE
R.C.S. d'AIX-EN-PROVENCE : B 833 636 095

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 27 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-sept décembre à dix-neuf heures,
Au siège social, à AIX-EN-PROVENCE (13),

Les Associées de la Société « UP », Société par Actions Simplifiée, au capital de quinze millions cent cinquante mille euros (15.150.000 €), dont le siège social se situe Château de la Pioline, 260, Rue Guillaume du Vair, 13090 AIX-EN-PROVENCE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro B 833 636 095, se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation faite par le Président.

SONT PRESENTS :

***Monsieur PEREZ Henri,**

Propriétaire de la pleine propriété de deux actions et usufruitier de cent cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-huit actions,

Ci : 2 actions en pleine propriété et 151.488 actions en usufruit

***Monsieur PEREZ Stéphane,**

Propriétaire de la pleine propriété de cinq actions et nu-propiétaire de soixante-quinze mille sept cent quarante-quatre actions,

Ci : 5 actions en pleine propriété et 75.744 actions en nue-propiété

***Madame PEREZ Delphine,**

Propriétaire de la pleine propriété de cinq actions et nu-propiétaire de soixante-quinze mille sept cent quarante-quatre actions,

Ci : 5 actions en pleine propriété et 75.744 actions en nue-propiété

Total des actions des Associés présents : Cent cinquante-et-un mille cinq cents (151.500) actions sur les cent cinquante-et-un mille cinq cents (151.500) actions composant le capital social.

La Société « AUDITA », Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur PEREZ Stéphane préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

) R DG

Le Président constate que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Conformément à l'article 11.2. des statuts, le Président rappelle que le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-proprétaire sauf pour la décision d'affectation du résultat où il est réservé à l'usufruitier.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux Associés ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes et le récépissé postal d'envoi recommandé ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le Président de l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que le rapport du Président et les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des Associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un co-Commissaire aux Comptes Titulaire et d'un Commissaire aux Comptes Suppléant ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport de Président et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président constatant que la Société et les Sociétés qu'elle contrôle ont dépassés au 31 décembre 2021 deux des trois seuils fixés par la loi et les règlements en matière d'obligation de consolidation des comptes lui imposant de nommer un deuxième Commissaire aux Comptes Titulaire, décide de nommer dans le cadre d'un audit classique, pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2027 :

- **Monsieur BOULBAHRI Farouk**, 171 bis, Chemin de la Madrague Ville, 13002 MARSEILLE, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire ;

f Hf DG

- La Société « KEROVA », Société à Responsabilité Limitée, au capital de dix mille euros (10.000 €), dont le siège social se situe 56 Rue Paradis, 13006 MARSEILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE sous le numéro 891 802 332, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant.

Monsieur BOULBAHRI Farouk, Commissaire aux Comptes Titulaire, a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

La Société « KEROVA », Commissaire aux Comptes Suppléant, a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

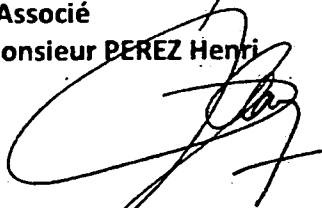
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, et les Associés présents.

Le Président de séance et Président de la Société
Monsieur PEREZ Stéphane



L'Associé
Monsieur PEREZ Henri



L'Associée et Directeur Général
Madame PEREZ Delphine

